

DEPARTEMENT  
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT  
DE LA PROPRIETE DE MONTE-CRISTO

Arrondissement de  
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi  
Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU  
25 juin 2020

PUBLIE LE : 10 JUIL. 2020

Délibération n°250620-9 : Compte de gestion 2019

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq juin à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la propriété de MONTE CRISTO, dûment convoqué par le Président sortant le dix-neuf juin, s'est réuni à l'Hôtel de Ville du Pecq, sous la présidence de Madame TEMPEZ, doyenne de l'assemblée, puis de Monsieur **Jean-Noël AMADEI**, Président du Syndicat Intercommuna, nouvellement élu et immédiatement installé.

SEANCE DU 25 JUIN 2020

Présents

LE PECQ

Jean-Noël AMADEI, DELEGUE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI

Jean-François PERRAULT, DELEGUE SUPPLEANT  
Clarisse ZANN, DELEGUEE TITULAIRE  
Emmanuelle RAMPAZZO, DELEGUEE TITULAIRE  
Betty MILLET-MARCEROU, DELEGUEE SUPPLEANTE

LE PORT MARLY

Mireille TEMPEZ, 1ERE MAIRE ADJOINTE

Absents excusés

LE PECQ

Nicole WANG, DELEGUEE TITULAIRE

LE PORT MARLY

Cédric PEMBA MARINE, MAIRE

Communes non représentées : NEANT

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux  
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du pôle des assemblées délibérantes  
Madame Frédérique LUROL, Directrice du Château MONTE CRISTO  
Madame Catherine SCAGNI, Directrice des équipements extérieurs mutualisés

<b>Nombre de communes</b>	:	<b>3</b>
<b>QUORUM</b>	:	<b>4</b>
<b><u>Délégués présents</u></b>	:	<b>6</b>
<b><u>Pouvoirs</u></b>	:	<b>2</b>
<b><u>Délégués comptant pour le vote</u></b>	:	<b>6</b>

**SI MONTE CRISTO/ CS- 250620-9**

**OBJET : COMPTE DE GESTION 2019**

**RAPPORTEUR** : Le Président

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion.

**CONSIDERANT** le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

**CONSIDERANT** que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

**CONSIDERANT** l'ensemble des opérations effectuées pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

**CONSIDERANT** l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

**CONSIDERANT** la comptabilité des valeurs inactives ;

**CONSIDERANT** que le compte de gestion de l'exercice 2019 dressé par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;

**CONSIDERANT** que le Trésorier Principal de Saint-Germain-en-Laye, Receveur du Syndicat Intercommunal pour l'aménagement de la propriété de Monte-Cristo ayant transmis son compte de gestion 2019, il convient d'approuver ce document comptable dont les écritures et les résultats sont en tous points conformes à ceux du compte administratif 2019.

**LE COMITE,**

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

**DECLARE** que le compte de gestion pour l'exercice 2019 dressé par le Trésorier Principal de Saint-Germain-en-Laye, Receveur du Syndicat Intercommunal pour l'aménagement de la propriété de Monte-Cristo, visé et certifié conforme à l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

**APPROUVE** le compte de gestion pour l'exercice 2019 du Syndicat intercommunal pour l'aménagement de la propriété de Monte-Cristo.

Fait à Marly-le-Roi, le **07 JUIL. 2020**

Transmis en préfecture et affiché le **10 JUIL. 2020**

**Pour Extrait Conforme**

  
**Jean-Noël AMADEI**  
Président du Syndicat Intercommunal

## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

SYNDICAT INTERC. MONTE-CRISTO

Exercice 2019

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2018	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019
Budget principal					
à Investissement	-25 928,56		20 836,50		-5 092,06
à Financement	379 770,25	75 783,59	10 390,63		314 377,29
<b>TOTAL I</b>	<b>353 841,69</b>	<b>75 783,59</b>	<b>31 227,13</b>		<b>309 285,23</b>
Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
<b>TOTAL III</b>		<b>75 783,59</b>	<b>31 227,13</b>		<b>309 285,23</b>
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>353 841,69</b>	<b>75 783,59</b>	<b>31 227,13</b>		<b>309 285,23</b>

Accusé de réception en préfecture

078-257600995-20200710-250620-9-DE

Date de transmission : 10/07/2020

Date de réception en préfecture : 10/07/2020

